

Arrêté du 03 avril 2025

Portant modification de l'arrêté du 28 décembre 2010 portant nomination d'un fonctionnaire auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Poitou-Charentes

NOR : JUSF2510659A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents modifié en dernier lieu par l'arrêté du 3 septembre 2001 – art.1 ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 26 février 2024 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 26 février 2024 portant nomination des régisseurs d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant la demande du 6 mars 2025 de Madame Manuela BERTHELOT, demandant la modification de son arrêté de la fonction de régisseuse d'avances et de recettes, et de l'avis favorable de Monsieur Jérôme VALERE, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Poitou-Charentes ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 27 février 2025 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Manuela BERTHELOT, est nommée, à compter du 27 février 2025, régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Poitou-Charentes.

Article 2

Compte tenu des dépenses de la régie d'avances et de recettes de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Poitou- Charentes, le montant de l'avance au titre de l'année 2025 consentie à madame Manuela BERTHELOT, est de 19 000 euros.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le

04/04/2024

Adjoint au chef
du bureau de la synthèse

Théo GOSSOT